

M. le Préfet de la Haute-Garonne
Mme le Sous-Préfet de Muret

Objet : Interpellation du syndicat CGT du Muretain Agglo au sujet du prétendu non-respect de la démocratie sociale en période de crise

Monsieur le Préfet,
Madame le Sous-Préfet,

Par un courrier récent, le syndicat CGT du Muretain Agglo vous a alerté sur le prétendu non-respect de la démocratie sociale en période de crise.

Comme souvent, le Secrétaire Général de ce syndicat use de l'outrance et de la désinformation pour mener une bataille politique personnelle alors que tous les efforts de la collectivité sont tournés vers la mise en œuvre du déconfinement dans des conditions de sécurité sanitaire maximales. Afin que vous disposiez d'éléments d'information clairs et factuels, et pour que ce catalogue de procès d'intention s'éteigne de lui-même, je tiens à porter à votre connaissance les informations suivantes :

- J'ai réuni à deux reprises les représentants du personnel pour échanger avec eux sur les problématiques liées au confinement (le vendredi 3 avril) puis sur les perspectives de déconfinement (lundi 4 mai). A l'occasion de ces rendez-vous, l'ensemble des questions relatives aux conditions de travail et de rémunération a pu être évoqué et les questions ou interpellations des représentants du personnel ont toutes fait l'objet de réponses circonstanciées. Ces rencontres informelles sous forme de visioconférences, qui ont été pratiquées dans la plupart des collectivités, ont constitué des temps de dialogue social évidents.
- En complément, la Direction des ressources humaines a multiplié les échanges informels (via des appels téléphoniques ou des échanges de mails plusieurs fois par semaines) avec les organisations syndicales comme avec le Secrétaire du CHSCT pour les informer des réflexions menées, des travaux en cours quant aux perspectives de déconfinement et pour recueillir leurs questions, attentes ou propositions quant aux protocoles sanitaires de reprise.

- Dès que nous y avons vu clair sur les conditions de reprise des écoles (et donc des missions ALAE et restauration scolaire dont nous avons la charge), soit le vendredi 8 mai, j'ai demandé à ce qu'un CHSCT exceptionnel soit programmé pour examiner l'ensemble des protocoles sanitaires liés au déconfinement. La vindicte du Secrétaire Général de la CGT vient probablement du fait que cette réunion arrive à son sens trop tardivement mais j'ai toujours été clair dans mes échanges avec les représentants du personnel sur le fait qu'un certain nombre d'aspects essentiels devaient être arrêtés en ce qui concerne les écoles avant toute réunion du CHSCT. C'est désormais chose faite.

Vous pourrez donc constater à l'issue de ces quelques précisions que l'attachement de la collectivité au dialogue social a été constant et particulièrement soutenu dans la période mais qu'elle a fait le choix de le déployer, dans une situation exceptionnelle, par des moyens adaptés aux circonstances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, Madame le Sous-Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. Mandement".

André MANDEMENT